

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

DU MARDI 2 NOVEMBRE, 9H00, AU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021, 17H00

En application des articles L. 121-15-1, L. 121-17, L. 121-16 et L. 121-16-1 du Code de l'environnement

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU SITE HISTORIQUE DE LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL À PARIS

1. OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

La Fondation Apprentis d'Auteuil entend réaménager et développer son site historique situé au 40 rue Jean de La Fontaine, 75016 Paris, siège de la fondation depuis 1866.

Ce projet fait l'objet d'une concertation préalable conformément aux dispositions des articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-15-1 du Code de l'environnement.

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

2. INITIATIVE DE LA CONCERTATION

La concertation préalable relative au projet de réaménagement et de développement du site historique de la Fondation Apprentis d'Auteuil est organisée à l'initiative de la fondation elle-même, sous l'égide de deux garantes de la Concertation, Mesdames Marie-Claire Eustache et Barbara Serrano, désignées par la commission nationale du débat public (CNDP) en application de l'article L. 121-17 et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1.

3. DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable du public relative au projet de réaménagement et de développement du site historique de la Fondation Apprentis d'Auteuil sera organisée **du mardi 2 novembre, 9h00, au vendredi 17 décembre 2021, 17h00.**

4. MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Le dossier de concertation sera disponible, durant la durée susmentionnée, sur le site internet du maître d'ouvrage le40.org et sur celui de la CNDP <https://www.debatpublic.fr/>, ainsi que dans les lieux suivants :

- Siège de la Fondation Apprentis d'Auteuil (accueil) – 40 rue Jean de La Fontaine, 75016 Paris – du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.
- Mairie du 16^{ème} arrondissement (hall d'accueil et bureau des affaires générales) – 71 avenue Henri Martin, 75016 Paris – du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00, le samedi, de 9h00 à 12h30.

Durant toute la durée de la concertation préalable, le public pourra déposer ses contributions par écrit :

- Sur les registres déposés dans les lieux susmentionnés ;
- Sur le registre dématérialisé mis à disposition sur le site le40.org ;
- Par voie postale, à l'adresse suivante :

**À l'attention de Mme Eustache et de Mme Serrano,
garantes de la concertation**
Fondation Apprentis d'Auteuil
40 rue Jean de La Fontaine
75016 Paris

- Par courrier électronique, à l'attention des garantes :
marie-claire.eustache@garant-cndp.fr et barbara.serrano@garant-cndp.fr.

Les observations et les réponses apportées par la fondation seront mises en ligne sur le site le40.org.

Des temps de rencontres et d'échanges seront organisés :

- **Une réunion publique d'ouverture de la concertation** : lundi 8 novembre, de 18h30 à 20h30, au siège de la fondation, sur inscription.
- **Quatre ateliers sur inscription** :
 - « Programmation et formes urbaines » : lundi 15 novembre, au siège de la fondation, 2 sessions proposées (14h00-16h30 et 19h00-21h30) ;
 - « Espaces extérieurs communs et services partagés » : mardi 30 novembre, au siège de la fondation, 2 sessions proposées (9h30-12h00 et 19h00-21h30).
- **Deux ateliers sur invitation** :
 - « Soutenir la parentalité » : jeudi 2 décembre, matin, au Centre Paris Anim' Point du Jour ;
 - « Se préparer pour une insertion durable » : jeudi 9 décembre, de 18h00 à 20h00, au siège de la fondation.
- **Un atelier d'approfondissement** : mardi 14 décembre, de 19h00 à 21h30, au siège de la fondation, sur inscription.
- **Des permanences et débats mobiles dans l'espace public** :
 - Jeudi 4 novembre, de 15h00 à 18h30, au siège de la fondation ;
 - Dimanche 21 novembre, de 9h45 à 12h00, à proximité de l'église Notre-Dame d'Auteuil ;
 - Mardi 23 novembre, de 10h00 à 13h00, au marché Gros – La Fontaine ;
 - Samedi 11 décembre, de 14h30 à 18h00, aux Féeries d'Auteuil (siège de la fondation).

Pour participer aux rencontres, le public est invité à s'inscrire sur le site du projet le40.org.

5. BILAN DE LA CONCERTATION

Au terme de la concertation préalable, les garantes établiront un bilan de celle-ci dans un délai d'un mois. Ce bilan comportera une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionnera les évolutions du projet qui résulteront de la concertation préalable. Le bilan sera mis en ligne sur le site le40.org et sur le site de la CNDP <https://www.debatpublic.fr/>.

6. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION

Dans les deux mois qui suivent la parution du bilan de la concertation, la fondation en tirera les enseignements, indiquant les mesures adoptées pour prendre en compte les observations et les propositions du public. Ce document sera mis en ligne sur le site le40.org et sur celui de la CNDP <https://www.debatpublic.fr/>.

*Cet avis de concertation préalable du public a été publié dans les journaux **Le Parisien** et **Les Échos** le 15 octobre 2021 et affiché à la Mairie du 16^{ème} arrondissement de Paris et au siège de la Fondation Apprentis d'Auteuil à partir du 15 octobre 2021.*

